

Grille des salaires : de plus en plus d'échelons au SMIC !

Suite à la revalorisation du SMIC au 1^{er} mai 2008, le conseil des ministres du 23.04.2008 a décidé de porter le traitement brut minimum de la Fonction publique à l'indice majoré 288 (soit 1312, 40 € brut mensuel) à cette même date.

Il en résulte surtout que les trois premiers échelons d'agent administratif de 2^{ème} classe et les deux premiers échelons d'agent administratif de 1^{ère} classe seront désormais rémunérés à l'indice 288.

Cela provoque un tassement inadmissible de la grille indiciaire qui fait que de plus en plus de fonctionnaires voient en plus leur rémunération se rapprocher du SMIC.

AA 2 ^{ème} Classe E3	Indice avril 2008	Indice mai 2008
éch 1	283	288
éch 2	283	288
éch 3	287	288
Ech 4	291	291

AA 1 ^{ère} Classe E4	Indice avril 2008	Indice mai 2008
éch 1	283	288
éch 2	285	288
Ech 3	291	291

AAP 2 ^{ème} Classe E5	Indice avril 2008	Indice mai 2008
éch 1	287	288
Ech 2	291	291